Environment CANADA Environnement
2044918F VOL ISS 1984/5
EXC # 001

CANADA. FEDERAL ENVIRONMENTAL ASSES
SMENT REVIEW OFFICE. ANNUAL REPORT
OOFF

ANNUAL REPORT

1984–1985

Federal Environmental Assessment
Review Office

Canada

86-05523/

Federal Environmental Assessment Review Office

ANNUAL REPORT

1984-1985

© Minister of Supply and Services Canada 1985

Cat. No. EN 104-1/1985

ISBN 0-662-54062-X

TABLE OF CONTENTS

	Page
INTRODUCTION	1
CHANGES TO THE ENVIRONMENTAL ASSESSMENT AND REVIEW PROCESS	1
IMPLEMENTATION OF THE ENVIRONMENTAL ASSESSMENT AND REVIEW PROCESS	2
ENVIRONMENTAL ASSESSMENT PANEL REVIEWS	2
Beaufort Sea Hydrocarbon Production and Transportation	2
CN Rail Twin-Tracking Program, British Columbia	3
Port of Quebec Expansion	3
Second Nuclear Reactor, Point Lepreau, New Brunswick	3
Shoal Lake Cottage Lot Development, Manitoba	3
Slave River Hydro Project, Alberta	3
West Coast Offshore Exploration, British Columbia	4
Hibernia Development Project, Newfoundland	4
THE CANADIAN ENVIRONMENTAL ASSESSMENT RESEARCH COUNCIL	4
FEARO PARTICIPATION IN INTERNATIONAL ACTIVITIES	4
EXPENDITURES	5
ANNEX I – PUBLICATIONS ISSUED IN 1984-85	6

FEDERAL ENVIRONMENTAL ASSESSMENT REVIEW OFFICE

ANNUAL REPORT

Introduction

In June, 1984, an Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order was issued under the authority of a 1979 amendment to the Government Organization Act of 1971. The Guidelines Order outlined a number of changes to the federal Environmental Assessment and Review Process (EARP) including the requirement that the Federal Environmental Assessment Review Office (FEARO) inform the Minister of the Environment on a periodic basis about the implementation of the Process by initiating departments. To fulfill that requirement necessitates establishing interdepartmental reporting mechanisms and a clear definition of the information to be reported. This report outlines efforts made in this direction and provides a summary of EARP-related activities from April 1, 1984 to March 31, 1985. FEARO intends to produce these reports on an annual basis.

Changes to the Environmental Assessment and Review Process

EARP, which applies to all federal government activities, was established by Cabinet decision in December, 1973 and amended by Cabinet in February, 1977. The Guidelines Order reconfirms the fundamental principles of the Process and outlines more clearly the roles and responsibilities of various departments under the Process. It states that "the Process shall be a self assessment process under which the initiating department shall as early in the planning process as possible and before any irrevocable decisions are taken, ensure that the environmental implications of all proposals for which it is the decision making authority are fully considered and, where the implications are significant, refer the proposal to the Minister for public review by a Panel."

The scope of the Process is defined specifically to include directly related social impacts as well as environmental impacts; that is, effects on people resulting directly from changes in the natural environment. In addition, a public review can be broadened, with the approval of the Environment Minister and the Minister initiating the review, to include other factors of concern such as general socio-economic effects, the technological merit of the proposal and the need for it.

The Process applies to government regulatory agencies where there is no legal impediment or duplication of responsibilities. A legal impediment may occur where a regulatory authority is not allowed by law to reflect environmental factors in its decisions. Duplication may occur when a regulatory body such as the National Energy Board re-examines in a public hearing process matters already addressed in an EARP Panel report. The risk of such duplication is much reduced if EARP is applied early enough in the planning process to allow the proponent to reflect in its application to the Board the results of the EARP review. Crown Corporations are expected, though not required, to implement EARP as a matter of corporate policy. EARP must take account of transboundary impacts and is to be applied (without public reviews) to Canada's foreign aid projects.

The initial assessment phase conducted within departments responsible for activities covered by EARP is to be made more visible and consistent through better documentation and increased public access to information about decisions. Departments are required to provide access to information about this phase of the process in keeping with the spirit and principles of the Access to Information Act and to allow an opportunity to respond. FEARO is to provide departments with procedural guidelines for the screening of proposals and to provide general assistance for the development and installation of implementation procedures. In addition, FEARO is to publish a periodic summary of the information provided by departments on their screening decisions.

EARP public reviews are becoming increasingly flexible and better able to deal with concepts at an early planning stage or, as appropriate, by focusing essentially on environmental design.

The Guidelines Order reconfirms the principle that Panel members are appointed by the Minister and are to be unbiased, free of conflict of interest and political partisanship and to have relevant special knowledge or experience. Panel members are to be issued with specific terms of reference outlining the scope of their review. FEARO is to establish procedural guidelines upon which Panels will establish detailed operating

procedures for each review. Panels are to present a report of their findings, not just to the Minister of the Environment as before, but also to the Minister who initiates the review.

The initiating department, in co-operation with any other federal government organization to whom the Panel's recommendations are directed, decides the extent to which the recommendations become requirements before a proposal is undertaken and the manner in which these decisions are announced. The initiating department must also ensure that decisions stemming from recommendations are incorporated into the design, construction and operation of the proposal and that suitable implementation, inspection and environmental monitoring programs are established.

Implementation of the Environmental Assessment and Review Process

FEARO has established an interdepartmental task force to assist in the preparation of procedural guidelines for the initial assessment of proposals under the EARP. This Guide, which will be published in 1985-86, will offer policy interpretation and direction to departments on EARP implementation and procedural advice for the initial assessment of federal actions.

Parallel to this activity, individual departments are developing new written procedures for implementing the EARP requirements contained in the Guidelines Order. Those departments which are most active in EARP are expected to complete their procedures by the end of 1985-86. Some are also developing lists of exclusions from detailed assessment as required by the Guidelines Order. These would consist of proposals that are environmentally insignificant.

FEARO is developing a screening bulletin that will contain a summary of decisions taken by departments during initial assessment. It will be based on information supplied by departments and contain a very brief description of each proposal and the decision taken on its environmental significance. With this information it will be possible in future annual reports to describe the actual implementation of the Process within departments. The bulletin will begin publication in 1985-86.

In January, 1985 FEARO published "Environmental Assessment Panel Procedures and Rules for Public Meetings", outlining the basic operational procedures of a Panel and the rules to be applied during public meetings. A Panel may expand upon these to establish its own detailed operating procedures. Panel members are largely from outside government, and include local citizens, natives and others with experience and knowledge relevant to the issues.

Environmental Assessment Panel Reviews

Proposals considered by initiating departments to have potentially significant adverse environmental effects are referred to the Minister for a public review by an Environmental Assessment Panel. The results of the various Panel reviews in 1984-85 are outlined below. It should be noted that several of these reviews were conducted jointly with provincial governments and that provincial or territorial governments also participated in the others.

Beaufort Sea Hydrocarbon Production and Transportation

The Panel report on a proposal to produce oil and gas from the Beaufort Sea and transport it to southern markets was made public in July by the Ministers of Environment and Indian Affairs and Northern Development. It concluded that energy production would be environmentally and socio-economically acceptable if started on a small scale and gradually phased in. More specifically, the Panel concluded that a single, small-diameter buried oil pipeline could be built through the Mackenzie Valley and that a gas pipeline could be built in the valley if the impacts on local communities would be no more than those associated with a small scale oil pipeline. The Panel concluded that tankers should not be allowed to carry oil through the Northwest Passage to east coast refineries until successful completion of an evaluation program entailing government research and preparation, and subsequent experimentation with two Class 10 Arctic oil-carrying tankers under specific conditions.

The Panel visited 22 communities and heard testimony from persons representing 31 northern communities. It also held hearings in major regional centres and in Calgary and Ottawa.

One of the procedural innovations introduced during the review was a pilot program of funding for participants. Money was provided by the Department of Indian Affairs and Northern Development and administered by a special committee reporting to the Executive Chairman of FEARO. It was allocated to help participants prepare briefs and travel to the Panel public meetings. An evaluation study is underway on the effectiveness of this program.

CN Rail Twin-Tracking Program, British Columbia

The Panel report to the Ministers of Environment and Transport on CN Rail's proposal to twin its main line in the Thompson and Fraser River valleys in British Columbia was released in March, 1985.

The Panel concluded that the proposal to construct about 700 km of second track between Valemount and Vancouver could proceed as planned if certain actions were to be taken. While the Panel considered that the program would have little effect on the overall fisheries resources of the Fraser and Thompson River systems, it was concerned that the existing design and approvals process was not adequate to deal with the protection of the Indian food fishery and heritage resources. It recommended that the environmental design and approval process be expanded to include Indian representation and so permit early consideration of these concerns during the planning and design of future construction.

The Panel has also, as part of its mandate, to review separately the long-term environmental implications of transportation-related activities in the Fraser and Thompson River corridors. A consultant's report identifying transportation uses and potential conflicts among users, as well as sensitive environmental resources, was discussed at a public workshop in July, 1984. A summary of the main issues identified by the Panel was distributed in December for discussion at workshops held in March in Kamloops, Lytton and Vancouver, to focus on solutions to problems identified at the earlier workshop.

Port of Quebec Expansion

The Panel report on plans to expand the Port of Quebec was released in October by the Minister of Environment and the Minister of State for Transport. The proposal involves a 42.5 hectare expansion and includes recreation facilities and a greenbelt, serving as a buffer zone. Originally, the Panel was asked to examine a Port Administration proposal for an expansion of 440 hectares, but this was reduced in scale twice, largely in response to concerns identified during the review.

The Panel concluded that plans for the expansion were acceptable under certain conditions. These included limiting the expansion to a maximum of 42.5 hectares, establishing a precise period of construction outside the spring and fall bird migration, introducing measures to reduce noise and air quality deterioration during construction, establishing a monitoring program and monitoring committee, and conducting separate environmental assessments and public consultation on future activities on the expanded port facility.

Second Nuclear Reactor, Point Lepreau, New Brunswick

Construction of a second 630 megawatt reactor at Point Lepreau was proposed by Maritime Nuclear, a consortium of Atomic Energy of Canada Limited and the New Brunswick Electric Power Commission. Plans for the first reactor at this site were examined by an EARP Panel in 1975.

The Panel appointed jointly by the federal and provincial Environment Ministers reviewed the proponent's environmental impact statement, issued a statement of deficiencies, conducted the final public meetings, and began to write its report.

A number of innovations were introduced in this review. In an attempt to focus research and analysis on what was important, the Panel held scoping workshops to learn the nature and importance of the issues and concerns about the proposal, before it issued guidelines for the preparation of an environmental impact statement. In addition, an advisory group of experts was established to assist in the scientific design of the environmental impact statement.

Shoal Lake Cottage Lot Development, Manitoba

The Panel reviewed the environmental impact statement submitted in May by Shoal Lake Indian Band no. 40 on its proposal to develop approximately 350 cottage lots on the north-west corner of Shoal Lake near the Ontario-Manitoba border. Shoal Lake is the source of water for Winnipeg.

Following the review of the environmental impact statement the Panel requested the Band to submit additional information. The Band's response was reviewed by the Panel which, in March, advised the Band that there was sufficient information to proceed to the public meeting stage of the review Process.

Slave River Hydro Project, Alberta

During the past year there were discussions between FEARO and Alberta about the Panel review of the proposed Slave River hydro project near the Alberta-Northwest Territory border. If built, the project could affect water levels in Wood Buffalo National Park. These discussions resulted in an understanding on sharing responsibilities between the federal and

Alberta governments for co-operation between the Panel and Alberta's Energy Resources Conservation Board.

West Coast Offshore Exploration, British Columbia

A Panel was appointed jointly by the federal and provincial Environment Ministers in June, 1984 to review a proposal by Chevron Canada and Petro-Canada to resume exploration for hydrocarbons offshore B.C., between the northern end of Vancouver Island and the B.C.-Alaska border. Subsequently, Petro-Canada withdrew from the review process, citing its commitment to other areas of interest as its main reason for withdrawal.

The Panel reviewed initial environmental evaluations that had been prepared by the proponents and issued a draft document outlining additional information requirements. The document was discussed at a series of 17 community meetings along the B.C. coast in November, 1984 and subsequently finalized. Responses to the information requirements were received from Chevron and various federal and provincial government agencies in February. Public hearings and the Panel's report are planned for later in 1985.

Hibernia Development Project, Newfoundland

With the signing of the Atlantic Accord by the federal and Newfoundland Governments the way was cleared for a joint federal-provincial review of Mobil Oil's plans for development of the Hibernia oilfield on the Grand Banks. The existing federal Panel was expanded with the addition of two new Panel members appointed by Newfoundland and one serving Panel member, from Newfoundland, was named as Newfoundland's co-chairman. Public hearings are planned in the autumn of 1985 and the Panel report is expected by the end of the year.

The Canadian Environmental Assessment Research Council

The Canadian Environmental Assessment Research Council (CEARC) was formed in January, 1984 to advise governments, industry and universities on ways to improve the scientific, technical and procedural basis for environmental impact assessment. The 12-member Council is drawn from federal and provincial governments, industry, private consultants, environmental non-government organizations, and the university community. Funding of its activities is administered by FEARO. Both FEARO and Environment Canada provide staff to serve as a secretariat to the Council.

In the last year CEARC initiated a number of programs aimed at promoting research. In February, workshops were held on cumulative impact assessment in co-operation with the U.S. National Academy of Science and on social impact assessment. Proceedings of both workshops will be published in 1985-86.

CEARC also began to examine the application of modelling and simulation techniques in environmental impact assessment and the use of risk assessment in Canadian environmental impact assessment processes. In addition, it has assisted, and will be a participant in, an international symposium to be held at the Banff Centre, sponsored by Environment Canada on follow-up/audit of environmental assessment results.

To promote research and aid graduate students in environmental impact assessment, CEARC initiated a student research contracting program to begin in 1985-86.

FEARO Participation in International Activities

FEARO participated in the activities of a Group of Experts on Environmental Impact Assessment, established by the United Nations Economic Commission for Europe. The main focus of the Group has been the exchange of information among the member countries. In addition, a task force has been examining case studies from some of the member countries including two Canadian projects: the Banff Highway Project and the Lower Churchill Hydro Project.

A member of FEARO's staff has been participating in an ad hoc group of the Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) on the application of environmental impact assessment to development assistance. The group has identified those proposals most in need of environmental impact assessment and will be recommending procedures for its use to the Development Assistance and Environment Committees of the OECD.

A FEARO staff member also participated in the first session of the United Nations Environment Program (UNEP), Working Group of Experts on Environmental Law, dealing with environmental impact assessment. UNEP has requested this Working Group to develop principles and guidelines on environmental impact assessment.

During the year, FEARO was involved with a project to provide learning and other assistance in environmental assessment to the Government of Indonesia. This project, the Canada-Indonesia Environmental Manpower Development Project, is managed by the Institute for Resource and Environmental Studies at Dalhousie University for the Canadian International Development Agency.

In October, a FEARO staff member presented a paper on environmental assessment associated with the Beaufort Sea hydrocarbon production and transportation proposal to an international seminar on environmental management.

FEARO's Executive Chairman led a federal-provincial-private sector delegation to an Australia-Canada-New-Zealand Workshop on Environmental Impact Assessment Procedures held in Wellington in March. Among other things, the participants discussed the relationship of environmental impact assessment to the planning and political processes, with particular attention to the impact of development on native peoples. The Canadian delegation included professionals in the field from various governments and industry and four native people, (Indian and Inuit) whose contribution was central to the success of the sessions on indigenous people's interests.

Expenditures

In fiscal year 1984-85 FEARO expenditures were $3,027,000. Of this $1,322,000 was expended on salaries and benefits for 28 person-years and $1,705,000 on operations. Some 56 per cent of the operations expenditure (i.e. $963,662) was contracted out for professional services from the private sector. Operational expenditures by program are as follows:

	Program	Expenditure	Percentage of Total
1.	Panel Reviews	999,000	58.5
2.	CEARC and other research support	280,000	17.0
3.	EARP implementation	147,000	8.5
4.	Administration	279,000	16.0
	Total	$1,705,000	100%

Annex I – Publications Issued in 1984-85

1. Beaufort Sea Hydrocarbon Production and Transportation - report of the Environmental Assessment Panel, July 1984.
2. CN Rail Twin Tracking Program, British Columbia - report of the Environmental Assessment Panel, March 1985.
3. Port of Quebec Expansion Project – report of the Environmental Assessment Panel, September 1984.
4. Environmental Assessment Panels – Procedures and Rules for Public Meetings, March 1985.
5. Register of Panel Projects, January 1985.
6. Environmental Assessment in Canada, Directory of University Teaching and Research, 1983/84.

Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

RAPPORT ANNUEL

1984–85

Bureau fédéral d'examen des
évaluations environnementales

Canada

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales

RAPPORT ANNUEL

1984-1985

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1985

N° de cat. EN 104-1/1985

ISBN 0-662-54062-X

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	1
MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	2
EXAMENS RÉALISÉS PAR LES COMMISSIONS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	2
Production et transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort	2
Doublement des voies du CN en Colombie-Britannique	3
Extension du Port de Québec	3
Deuxième réacteur nucléaire à Pointe-Lepreau (Nouveau-Brunswick)	3
Aménagement de Villégiature de Shoal Lake (Manitoba)	4
Complexe hydro-électrique de la rivière des Esclaves (Alberta)	4
Prospection au large de la côte ouest (Colombie-Britannique)	4
Exploitation du champ pétrolifère Hibernia (Terre-Neuve)	4
CONSEIL CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	4
PARTICIPATION DU BFEÉE À DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES	5
DÉPENSES	6
ANNEXE I – PUBLICATIONS QUI ONT PARU EN 1984-1985	7

BUREAU FÉDÉRAL D'EXAMEN DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

RAPPORT ANNUEL

Introduction

En juin 1984, le décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement a été publié dans le cadre d'un amendement de 1979 à la Loi de 1971 sur l'organisation du gouvernement. Ce décret indique un certain nombre de modifications à apporter au Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PÉEE) dont une vise à ce que le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEÉE) informe périodiquement le ministre de l'Environnement au sujet de la mise en oeuvre du PÉEE par les ministères responsables. Cela exige la création de mécanismes interministériels de présentation de rapports et une définition précise de l'information que doivent comprendre les rapports. Le présent rapport indique les efforts faits à ces fins et présente un résumé des activités relatives au PÉEE qui ont été menées du 1er avril 1984 au 31 mars 1985. Le BFEÉE entend continuer à produire des rapports annuels.

Modifications apportées au processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

Le PÉEE, qui s'applique à toutes les activités du gouvernement fédéral, a été établi par une décision du Cabinet en décembre 1973 et modifié par le Cabinet en février 1977. Le décret sur les lignes directrices réaffirme les principes sur lequel il repose et précise les rôles et les responsabilités de différents ministères dans le cadre du Processus. Selon ce décret, le Processus «est une méthode d'auto-évaluation selon laquelle le ministère responsable examine, le plus tôt possible au cours de l'étape de planification et avant de prendre des décisions irrévocables, les répercussions environnementales de toutes les propositions à l'égard desquelles il exerce le pouvoir de décision et, si ces répercussions sont considérables, défère la proposition au Ministre pour qu'il la soumette à un examen public par une commission».

La portée du Processus comprend expressément tant les incidences sociales directement associées à la proposition que ses incidences environnementales. C'est-à-dire qu'elle englobe les effets que les changements du milieu naturel peuvent faire subir directement aux humains. De plus, l'examen public peut, si le ministre de l'Environnement et le ministre responsable y consentent, englober d'autres facteurs tels que les effets socio-économiques généraux, le bien-fondé technique de la proposition et le besoin de sa réalisation.

Le Processus s'applique aux organismes gouvernementaux de réglementation si aucun obstacle juridique de l'empêche et si cela ne cause pas de chevauchement de responsabilités. Il peut y avoir un obstacle juridique si un organisme de réglementation n'est pas autorisé à fonder ses décisions sur des facteurs environnementaux. Il peut y avoir chevauchement des responsabilités si un organisme de réglementation tel que l'Office national de l'énergie réexamine pendant des audiences publiques des questions faisant déjà l'objet d'un rapport de commission découlant du PÉEE. Le risque de pareil chevauchement est réduit de beaucoup si le PÉEE est mis en application assez tôt pendant la planification pour que le promoteur indique dans la demande qu'il présente à l'Office les résultats de l'examen réalisé selon le PÉEE. On s'attend à ce que les sociétés d'État mettent le PÉEE en application par principe, bien qu'elles n'y soient pas tenues. Le PÉEE doit prévoir les incidences transfrontières et doit être appliqué, sans examen public, aux projets canadiens d'aide à l'étranger.

La phase de l'évaluation initiale qui doit se dérouler au sein des ministères responsables des activités assujetties au PÉEE doit être rendue plus visible et plus conséquente grâce à l'amélioration de la documentation et à l'augmentation de l'accès du public à l'information au sujet des décisions. Les ministères sont tenus de donner accès à l'information sur cette phase du processus selon la substance et la lettre de la Loi sur l'accès à l'information. De plus, ils doivent permettre la présentation de réactions à cette information. Le BFEÉE doit fournir aux ministères des directives sur la sélection des propositions et une aide générale à l'établissement et à la mise en vigueur de procédures de mise en oeuvre. De plus, le BFEÉE doit publier un résumé périodique de l'information présentée par les ministères au sujet de leurs décisions de sélection.

Les examens publics tenus en vertu de PÉEE sont de plus en plus souples et permettent de traiter de certains concepts le plus tôt possible pendant la planification ou, s'il y a lieu, de mettre l'accent sur la planification environnementale.

Le décret sur les lignes directrices visant le PÉEE confirme le principe selon lequel les membres d'une commission d'évaluation environnementale doivent être nommés par le Ministre et doivent faire preuve d'objectivité, ne pas être dans une situation de conflit d'intérêts ou sujets à une influence politique, et posséder des connaissances ou une expérience particulière appropriées. Il faut distribuer aux membres d'une commission un mandat précis indiquant la portée de leur examen. Le BFEÉE doit établir des directives sur lesquelles les commissions fondent une procédure détaillée applicable à chaque examen. Les commissions doivent présenter un rapport de leurs constatations non seulement au ministre de l'Environnement, comme c'était le cas auparavant, mais aussi au ministre responsable.

Le ministère responsable, de concert avec tout autre organisme fédéral auquel s'adressent les recommendations de la commission, décide de la mesure dans laquelle les recommandations deviennent des exigences avant la réalisation de la proposition et de la façon d'annoncer toute exigence. De plus, le ministère responsable doit s'assurer que toute décision découlant des recommandations soit prise en considération dans la planification, la construction et l'exploitation de la proposition et que des programmes appropriés de mise en oeuvre, d'inspection et de surveillance environnementale soient établis.

Mise en œuvre du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

Le BFEÉE a créé un groupe de travail interministériel chargé de l'aider à établir des directives sur l'évaluation initiale des propositions assujetties au PÉEE. Cela donnera lieu à la publication, en 1985-1986, d'un guide donnant aux ministères une interprétation des politiques et des instructions connexes sur la mise en oeuvre du PÉEE ainsi que des conseils sur la procédure à suivre pour soumettre à une évaluation initiale les propositions fédérales.

Par ailleurs, les ministères sont en train de rédiger de nouvelles procédures de réponse aux exigences prévues par le décret sur les lignes directrices visant le PÉEE. Les ministères qui doivent le plus souvent mettre le PÉEE en oeuvre sont censés achever d'établir leurs procédures d'ici la fin de 1985-1986. De plus, certains ministères dressent, selon le décret en question, des listes des cas où une évaluation détaillée n'est pas nécessaire. Il s'agit des propositions qui sont négligeables du point de vue de l'environnement.

Le BFEÉE est en train de rédiger un bulletin qui comprendra un résumé des décisions prises par les ministères pendant l'évaluation initiale. Ce résumé sera fondé sur les renseignements présentés par les ministères et incluera une description succincte de chaque proposition et de la décision prise au sujet de son importance environnementale. À la lumière de pareil bulletin, les rapports annuels futurs pourront indiquer précisément la mise en oeuvre du Processus au sein des ministères. La première édition du bulletin paraîtra en 1985-1986.

En janvier 1985, le BFEÉE a publié des procédures pour les réunions publiques des commissions d'évaluation environnementales, qui indiquent le mode de fonctionnement fondamental d'une commission et les règles à suivre pendant les réunions publiques. Toute commission peut ajouter des points à ces procédures afin d'établir ses propres procédures de fonctionnement circonstanciées. Les membres des commissions viennent principalement de l'extérieur de la Fonction publique et comprennent des habitants des localités intéressées, des autochtones et d'autres personnes ayant des connaissances ou de l'expérience relative aux questions à l'étude.

Examens réalisés par les commissions d'évaluation environnementale

Les propositions qui, selon les ministères responsables, peuvent avoir des effets négatifs appréciables sur l'environnement sont déférées au Ministre pour qu'il les soumette à un examen public par une commission d'évaluation environnementale. Les résultats des examens réalisés par différentes commissions en 1984-1985 sont décrits ci-après. Il est à noter que plusieurs de ces examens ont été tenus conjointement avec les gouvernements provinciaux. Les gouvernements provinciaux ou territoriaux ont aussi participé aux autres examens.

Production et transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort

Le rapport de commission sur une proposition visant à extraire du pétrole et du gaz de la mer de Beaufort et de les transporter jusqu'aux marchés du sud a été rendu public en juillet par les ministres de l'Environne-

ment ainsi que des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il indiquait que la production d'énergie serait acceptable des points de vue environnemental et socio-économique si elle commençait à petite échelle et augmentait peu à peu. La commission a plus précisément conclu qu'on pouvait installer un pipeline enfoui de faible diamètre dans la vallée du Mackenzie et qu'un gazoduc pourrait être installé par la suite dans cette vallée si ces incidences sur les collectivités locales ne dépassaient pas celles qui sont associées au pipeline de faible diamètre. La commission a jugé qu'on ne devrait pas permettre à des pétroliers de transporter le pétrole aux raffineries de la côte est par voie du Passage du Nord-Ouest tant qu'on n'aura pas achevé un programme d'évaluation exigeant des recherches et des préparatifs gouvernementaux et des expériences subséquentes avec des pétroliers arctiques de cote 10 dans des conditions précises.

La commission s'est rendue dans 22 collectivités et a entendu les interventions de représentants de 31 collectivités du Nord. De plus, elle a tenu des réunions dans les principales agglomérations régionales ainsi qu'à Calgary et à Ottawa.

Un essai de financement des participants à l'examen a constitué une des innovations en matière de procédure. Les fonds ont été fournis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et administrés par un comité spécial comptable au président exécutif du BFEÉE. Ils ont été affectés aux participants pour les aider à rédiger leurs mémoires et à se déplacer pour assister aux réunions publiques de la commission. On est en train d'évaluer l'efficacité de l'essai.

Doublement des voies du CN en Colombie-Britannique

Le rapport de la commission destiné aux ministres de l'Environnement et des Transports sur la proposition de CN Rail visant à doubler la voie ferrée du CN dans les vallées de la Thompson et du Fraser, en Colombie-Britannique, a été publié en mars 1985.

La commission a conclu que le projet de construction d'environ 700 km de deuxième voie entre Valemount et Vancouver pouvait être réalisé comme prévu pourvu que certaines mesures soient prises. Bien qu'elle ait jugé que la réalisation du projet n'aurait que peu d'incidence sur les ressources de pêche des bassins du Fraser et de la Thompson, la commission a craint que la procédure actuelle de planification et d'approbation ne suffise pas à assurer la protection des pêches de subsistance et des ressources patrimoniales des indiens. Elle a recommandé que la procédure en question soit élargie pour qu'y participent des représentants indiens et qu'on tienne compte des considérations des indiens le plus tôt possible pendant la planification de l'aménagement.

La commission doit, selon son mandat, étudier à titre distinct les répercussions environnementales à long terme des activités de transport dans les corridors des vallées du Fraser et de la Thompson. Elle a discuté, pendant un atelier public tenu en juillet 1984, d'un rapport d'experts-conseils sur les utilisations aux fins des transports et les conflits éventuels entre usagers et des ressources environnementales sensibles. Un résumé des principaux sujets relevés par la commission a été distribué en décembre pour faire l'objet de discussions, pendant les ateliers tenus en mars à Kamloops, Lytton et Vancouver, en vue de trouver des solutions aux problèmes cernés au cours de l'atelier de juillet.

Extension du port de Québec

Le rapport de commission sur le projet d'extension du port de Québec a été publié en octobre par le ministre de l'Environnement et le ministre d'État aux Transports. Ce projet vise une extension de 42,5 hectares pour que les aménagements portuaires comprennent des installations récréatives et une ceinture de verdure devant servir de zone tampon. On avait initialement demandé à la commission d'examiner une proposition de l'administration du port visant une extension de 440 hectares mais la superficie visée a été réduite à deux reprises en réponse aux considérations relevées pendant l'examen.

La commission a conclu que les plans d'extension étaient acceptables à certaines conditions. Ces dernières comprennent la restriction de l'extension à un maximum de 42,5 hectares, la fixation d'une période de construction précise ne tombant pas pendant les migrations printanière et automnale des oiseaux, la prise de mesures de réduction du bruit et de la dégradation de la qualité de l'air pendant la construction, l'établissement d'un programme et d'un comité de contrôle, et la réalisation d'évaluations environnementales et de consultations publiques distinctes sur les activités futures relatives à l'aménagement portuaire agrandi.

Deuxième réacteur nucléaire à Pointe-Lepreau (Nouveau-Brunswick)

La construction d'un deuxième réacteur de 630 mégawatts à Pointe-Lepreau a été proposée par Maritime Nucléaire, consortium comprenant l'Énergie

atomique du Canada Limitée et la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick. Une commission créée selon le PÉEE a examiné en 1975 les plans du premier réacteur installé à Pointe-Lepreau.

La commission nommée de concert par les ministres fédéral et provincial de l'Environnement a examiné l'énoncé des incidences environnementales présenté par le promoteur, publié un état des lacunes, procédé aux réunions publiques et commencé à rédiger son rapport.

Bon nombre d'innovations ont été réalisées pendant l'examen. Afin d'axer les recherches et l'analyse sur l'important, la commission a tenu des ateliers visant à déterminer la nature et l'ampleur des questions et problèmes associés à la proposition avant de publier ses directives sur l'établissement de l'énoncé des incidences environnementales. De plus, un groupe consultatif d'experts a été créé afin d'aider à la planification scientifique de cet énoncé.

Aménagement de villégiature de Shoal Lake (Manitoba)

La commission a examiné l'énoncé des incidences environnementales présenté en mai par la bande indienne nº 40, de Shoal Lake, sur sa proposition d'aménagement d'environ 350 terrains de villégiature dans le secteur nord-ouest de la rive du lac Shoal, près de la limite entre l'Ontario et le Manitoba. C'est à ce lac que Winnipeg puise son eau.

Après avoir étudié l'énoncé des incidences environnementales, la commission a demandé à la bande des renseignements complémentaires. La réponse de la bande a été étudiée par la commission qui, en mars, a indiqué à la bande qu'elle disposait de renseignements suffisants pour procéder aux réunions publiques sur la proposition.

Complexe hydro-électrique de la Rivière des Esclaves (Alberta)

Depuis un an, le BFEÉE a discuté avec l'Alberta de l'examen par une commission du projet d'aménagement d'un complexe hydro-électrique dans la rivière des Esclaves près de la limite entre l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. La réalisation de ce projet pourrait modifier les niveaux des eaux dans le parc national de Wood-Buffalo. Les discussions ont abouti à une entente sur le partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et l'Alberta en vue d'une collaboration entre la commission et l'organisme de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta.

Prospection au large de la côte ouest (Colombie-Britannique)

Une commission a été nommée de concert par les ministres fédéral et provincial de l'Environnement en juin 1984 pour étudier une proposition de Chevron Canada et de Petro-Canada visant la reprise de la prospection des hydrocarbures au large de la Colombie-Britannique entre l'extrémité nord de l'île Vancouver et la frontière qui sépare la Colombie-Britannique de l'Alaska. Par la suite, Petro-Canada s'est retirée en tant que promoteur, invoquant pour principale raison son engagement dans d'autres domaines d'intérêt.

La commission a examiné les évaluations environnementales initiales rédigées par les promoteurs et a publié une ébauche de document indiquant les renseignements complémentaires devant être présentés. L'ébauche a fait l'objet de discussions au cours de 17 réunions dans des collectivités de la côte de la Colombie-Britannique en novembre 1984. On a établi le document définitif par la suite. Les renseignements complémentaires nécessaires ont été obtenus de Chevron et de différents organismes fédéraux et provinciaux en février. Des réunions publiques doivent avoir lieu et le rapport de la commission doit être déposé plus tard en 1985.

Exploitation du champ pétrolifère Hibernia (Terre-Neuve)

La signature de l'accord sur l'Atlantique par le gouvernement fédéral et Terre-Neuve a ouvert la voie à un examen fédéral-provincial du projet de Mobil Oil visant l'exploitation du champ pétrolifère Hibernia, situé sur les Grands Bancs. La commission fédérale actuelle a été élargie de manière à comprendre deux nouveaux membres nommés par Terre-Neuve, un desquels a été désigné co-président. Des réunions publiques doivent avoir lieu pendant l'automne 1985 et la commission doit déposer son rapport avant la fin de l'année.

Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale

Le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCRÉE) a été créé en janvier 1984

pour conseiller les gouvernements, l'industrie et les universités sur les moyens d'améliorer les assises scientifiques, techniques et administratives de l'évaluation des incidences environnementales. Il comprend 12 membres venant des gouvernements fédéral et provinciaux, de l'industrie, de sociétés privées d'experts-conseils, d'organismes non gouvernementaux et du milieu universitaire. Le financement de ses activités est administré par le BFEÉE. Le secrétariat du CCRÉE est assuré par des employés du BFEÉE et d'Environnement Canada.

Depuis un an, le CCRÉE a lancé plusieurs programmes destinés à favoriser la recherche. En février, il a tenu des ateliers sur l'évaluation des incidences cumulatives, de concert avec la National Academy of Science des États-Unis, et sur l'évaluation des incidences sociales. Les comptes-rendus des deux ateliers seront publiés en 1985-1986.

Le CCRÉE a commencé à examiner l'application des techniques de modélisation et de simulation à l'évaluation des incidences environnementales et le recours à l'évaluation des risques dans le cadre de cette évaluation au Canada. De plus, il a aidé à préparer un symposium international, auquel il participera, qui aura lieu au Banff Centre. Ce symposium, commandité par Environnement Canada, portera sur la vérification des résultats des évaluations environnementales et la suite qui leur est donnée.

Afin de favoriser la recherche et d'aider les étudiants des cycles supérieurs en évaluation des incidences environnementales, le CCRÉE a établi un programme d'adjudication de recherches à des étudiants qu'il commencera à mettre en oeuvre en 1985-1986.

Participation du BFEÉE à des activités internationales

Le BFEÉE a participé aux activités d'un groupe d'experts en évaluation des incidences environnementales créé par la Commission économique pour l'Europe, des Nations-Unies. Le but principal du groupe a été l'échange d'information entre pays participants. De plus, un groupe de travail à été chargé d'examiner des études de cas de certains pays membres, y compris deux projets canadiens, le projet routier de Banff et le projet hydro-électrique du cours inférieur du Churchill.

Un employé du BFEÉE participe à un groupe spécial de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) sur l'application de l'évaluation des incidences environnementales à l'aide au développement. Ce groupe a relevé les propositions dont l'évaluation des incidences environnementales s'impose le plus. Il recommandera une procédure à cet effet aux comités de l'OCDE sur l'aide au développement et l'environnement.

Un autre employé du BFEÉE a participé à la première session du groupe d'experts en droit de l'environnement du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) qui portait sur l'évaluation des incidences environnementales. Le PNUE a demandé à ce groupe de travail d'établir des principes et des lignes directrices en matière d'évaluation des incidences environnementales.

Depuis un an, le BFEÉE a collaboré à la réalisation d'un projet de prestation d'aide didactique et autre en matière d'évaluation environnementale au gouvernement de l'Indonésie. Ce projet canado-indonésien de perfectionnement de la main-d'oeuvre dans le domaine de l'environnement est administré par l'Institut des études sur les ressources et l'environnement, de l'université Dalhousie, pour le compte de l'Agence canadienne de développement international.

En octobre, un employé du BFEÉE a présenté pendant un colloque international sur la gestion de l'environnement un document au sujet de l'évaluation environnementale associée à la proposition de production et de transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort.

Le président exécutif du BFEÉE a mené une délégation canadienne à un atelier australo-canado-néo-zélandais sur les procédures d'évaluation des incidences environnementales qui a eu lieu à Wellington en mars. Les participants ont discuté notamment des rapports entre l'évaluation des incidences environnementales et les procédés de planification et d'établissement de politiques, et particulièrement des incidences du développement sur les autochtones. La délégation canadienne comprenait des spécialistes de différents gouvernements et de l'industrie et quatre autochtones (indiens et inuit), dont l'apport a déterminé la fécondité des séances sur les intérêts des aborigènes.

Dépenses

Les dépenses du BFEÉE au cours de l'année financière 1984-85 ont été de 3 027 000 $. De ce montant, 1 322 000$ ont été consacrés à la rémunération et aux avantages de 28 employés et 1 705 000 $ ont été affectés à l'exploitation. Environ 56 pour cent des dépenses d'exploitation (963 662 $) ont servi à l'obtention, par voie de marché, de services professionnels du secteur privé. Voici une répartition par programme des dépenses d'exploitation :

	Programme	Dépenses	Pourcentage du total
1.	Examens par les commissions	999 000 $	58,5
2.	CCRÉE et soutien de la recherche	280 000 $	17,0
3.	Mise en oeuvre du PÉEE	147 000 $	8,5
4.	Administration	279 000 $	16,0
	Total	1 705 000 $	100 %

Annexe I – Publications qui ont paru en 1984-1985

1. Production et transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort – rapport de la Commission d'évaluation environnementale, juillet 1984.
2. CN Rail – Programme de doublement des voies – Colombie-Britannique – rapport de la Commission d'évaluation environnementale, mars 1985.
3. Extension du Port de Québec – rapport de la Commission d'évaluation environnementale, septembre 1984.
4. Les commissions d'évaluation environnementales – Procédures pour les réunions publiques, mars 1985.
5. Registre des projets – janvier 1985.
6. Évaluation environnementale au Canada, répertoire des cours et de la recherche universitaires, 1983-1984.